

**Colloque Economie sociale et solidaire: nouvelles pratiques et dynamiques territoriales.
Approches pluridisciplinaires.**

**Organisé par l'Université de Nantes et le Réseau des chercheurs en économie sociale
de l'Ouest, en partenariat avec la DIISES et la Région des Pays de la Loire.**

Nicolas CHOCHOY
Doctorant en sciences économiques
CRIISEA / Institut Jean Baptiste GODIN
Université de Picardie Jules Verne
Faculté d'Economie et de Gestion d'Amiens
10, placette LAFLEUR 80 000 - Amiens
nicolas.chochoy@gmail.com

Prise de parole et économie solidaire.

Les apports d'Albert O. HIRSCHMAN à la notion de pratiques d'économie solidaire

Résumé :

Cet article a pour objet de présenter un possible fondement de l'économie solidaire à partir du triptyque d'Albert O. HIRSCHMAN exit – voice – loyalty. Il s'appuie sur l'hypothèse d'une solidarité mise en œuvre à partir de l'acte de prise de parole ou de défection. Un retour historique met à jour les inextricables interactions de l'antinomie exit-voice. Il semble dès lors légitime de s'interroger sur les pratiques d'économie solidaire. Reposent-elles sur une mise en débat d'idées dans le but de construire une économie reposant à la fois sur le principe de concurrence et de solidarité ou reposent-elles sur un acte de *fuite* qui aurait pour objectif de construire une alternative au capitalisme ? Telles sont les questions auxquelles cet article tente de répondre.

Abstract :

This article sets out to show a possible foundation of an economy of solidarity based on Albert O.Hirschman's triptych exit-voice-loyalty. He uses the hypothesis of a solidarity put into practice through voice or exit. A historical look back puts into light the inextricable interaction of the antinomy exit-voice. Consequently, it seems legitimate to question the practices of the economy of solidarity. Do they rest on an exchange of ideas so as to build an economy based on both the principle of competition and solidarity or do they rest on an escape whose aim would be to build an alternative to capitalism ? These are the questions which this article attempts to answer.

Les travaux d'Albert O. HIRSCHMAN sur l'antinomie « exit-voice » (1970) ont rencontré ces trente dernières années un réel succès. L'auteur illustre sa thèse à partir d'applications sur les partis politiques (1970), la mobilité spatiale (1978), néanmoins *Exit, Voice and Loyalty* a suscité bon nombre d'adaptations. En 1986 HIRSCHMAN publie *Vers une économie politique élargie* qui regroupe les leçons données par l'auteur au Collège de France, il reprend notamment ses travaux sur l'antinomie Exit-Voice ainsi que les études d'adaptation qui ont suivi. Nous pouvons citer les travaux de FREEMAN et MEDOFF (1984) sur le syndicalisme, WEITZMAN (1985) sur le mariage ou encore GILLIGAN (1985) sur la famille et le développement des adolescents, à la suite de cette dernière adaptation HIRSCHMAN annonce « cette application de notre concept est pleine d'imagination et il me semble qu'avec elle nous avons atteint les limites de sa 'sphère d'influence' » (1986). Pourtant le débat ne s'est pas arrêté là, il est fréquent d'observer des références de l'antinomie Exit-Voice notamment au sein de recherches sur l'économie solidaire (GUERIN, 2003 ou encore SALLES, 2007). L'économie solidaire se définit à partir des pratiques de terrain ou encore des pratiques d'acteurs, d'entrepreneurs, de citoyens, de collectivités locales, le champ reste ouvert. Ce sont « des pratiques participatives et qualifiantes ancrées sur le territoire et combinant l'engagement social à l'initiative économique » (FONTAINE, 2004). Ces pratiques ont donc un double objectif, produire des biens et services tout en générant du lien social. Il est difficile de faire le tour des domaines d'activités où émergent de telles pratiques. « Le concept d'économie solidaire est précisément né afin de désigner les pratiques qui contribuent à réarticuler l'économique aux autres sphères de la société, dans la perspective d'une société plus démocratique et plus égalitaire. Ces pratiques représentent un mouvement multiforme, en émergence depuis une trentaine d'années, et présent dans différents domaines d'action » (GUERIN, 2003 : p77). Les pratiques d'économie solidaire infirment l'hypothèse d'une dichotomie sectorielle de la solidarité qui sous-entend l'existence d'un *secteur solidaire*.

L'idée de cet article est d'ouvrir le débat, l'économie solidaire est-elle une prise de parole au sens d'HIRSCHMAN ? Nos travaux reposent sur l'hypothèse suivante, la solidarité peut émerger à partir d'un acte de prise de parole ou de défection. A partir de cela, où peut-on situer les pratiques d'économie solidaire ? Apparaissent-elles à partir d'une mise en débat d'idées dans le but de construire une économie reposant à la fois sur le principe de concurrence et de solidarité ou reposent-elles sur un acte de *fuite* qui aurait pour objectif de construire une alternative au capitalisme ?

Nous présenterons tout d'abord la théorie d'HIRSCHMAN, nous analyserons ensuite le XIX siècle à la lumière de l'antinomie « exit-voice » pour mettre en exergue le fait que le projet d'économie solidaire mis en œuvre au début de ce siècle s'est forgé à partir de relations complexes entre prise de parole et défection. Enfin nous discuterons de « exit-voice » et des apports d'HIRSCHMAN aux pratiques d'économie solidaire.

I) Le cadre d'analyse d'Albert O. HIRSCHMAN

HIRSCHMAN (1970¹) propose d'analyser le comportement des agents économiques à partir de deux mécanismes, la défection et la prise de parole. L'idée est la suivante, face à une défaillance (ou plus largement un mécontentement), un agent économique a deux possibilités pour se faire entendre, l'acte de défection, *i.e.* le délaissement, l'abandon ou encore la désertion. Ou la prise de parole qui peut se traduire par des revendications ou encore des doléances.

Ces deux notions « qui s'opposent sans s'exclure » sont considérées par l'auteur comme des mécanismes de l'économie (pour la défection) et du champ politique (pour la prise de parole). Un consommateur mécontent se tournera vers un autre produit et utilisera le marché pour son bien-être. Ce procédé a l'avantage d'être net, « on demeure client ou on cesse de l'être ». Il est impersonnel et direct. La prise de parole relève de la politique, face à un mécontentement, les acteurs mettent en place un débat, cette notion admet une multitude de degrés. A partir de cela, l'économiste prendra la solution de la défection comme moyen pertinent et efficace jugeant la prise de parole laborieuse. A l'opposé, la défection sera jugée en politique comme un moyen laborieux voire criminel (par *l'acte de trahison*). « La netteté de la division entre les deux catégories de la défection et de la prise de parole (...) pourrait faire naître le soupçon si elle n'était le reflet fidèle d'une distinction plus fondamentale encore : celle de l'économie et de la politique. La défection relève de la première, la prise de parole de la seconde. (La défection) déclenche les forces du marché qui peuvent amener la firme à redresser le niveau de performance qu'elle avait laissé fléchir. C'est le type du procédé qui fait la prospérité de

¹ La première édition d'Exit, Voice and Loyalty date de 1970 publié aux Etats-Unis par Harvard University Press (Cambridge Mauss), en 1972 sort sa première traduction en Français sous le titre *Face au déclin des entreprises et des institutions* (Editions ouvrières). Une réédition Française est parue en 1995, *Défection et prise de parole*, Fayard

l'économie. (...) (La prise de parole) repose sur la formulation de critiques expresses (...), c'est l'action politique par excellence » (HIRSCHMAN, 1995 :32-33).

Dans un premier temps, la prise de parole apparaît comme un résidu de la défection. Celui qui ne fait pas acte de défection (pour des raisons de fidélité par exemple) fera acte de prise de parole (proportionnelle à son mécontentement). Ces deux mécanismes sont fonction de l'élasticité de la demande², mais la prise de parole a une relation inverse : il y aura accroissement de la prise de parole si l'élasticité de la demande est faible (défection impossible). Dans ce cas, l'augmentation du recours à la prise de parole sera inversement proportionnelle à la possibilité de faire défection.

La prise de parole comme alternative à la défection.

Jusqu'ici la prise de parole est présentée comme subordonnée à la défection (on a recours à la prise de parole car on a décidé de ne pas faire acte de défection).

Néanmoins, l'acte de défection est irrémédiable et ne laisse pas de place à un possible recours à la prise de parole. La prise de parole permet en dernier recours de faire acte de défection, dans cette optique la parole peut se substituer à la défection.

Une question se pose, pourquoi avoir recours à la prise de parole alors que l'on peut faire défection ? Deux possibilités, soit je continue car en faisant défection je n'ai pas le pouvoir d'agir, « de faire quelque chose », ainsi j'escompte que ma participation contribuera au redressement de la situation. Soit je continue par loyalisme³.

La prise de parole permet alors de changer les « choses » de l'intérieur (contrairement à la défection) et admet *des initiatives à degrés très variables*. Elle se fonde sur :

- L'escompte des effets positifs pour l'organisation par sa propre action (combinée avec celle des autres).
- Être fidèle et abandonner les avantages de la défection (tout en considérant la défection possible).

Un agent économique se tournera vers la prise de parole (à l'issue incertaine) s'il pense que sa propre action (combinée avec celle des autres) ou une action entreprise conjointement

² Elasticité de la demande en fonction de la qualité et non du prix

³ Nous reviendrons sur cette notion

contribuera à un changement significatif. « La défection repose sur un choix simple entre deux options (être ou non), la prise de parole est un art qui s'engage sans cesse sur de nouvelles voies » (HIRSCHMAN, 1995 : p73). Les interactions de la défection et de la prise de parole sont présentées au sein de la théorie du Loyalisme.

La théorie du Loyalisme

L'analyse d'HIRSCHMAN tend à démontrer que la prise de parole a peu de chance d'être utilisée (donc efficace) lorsque la défection est possible. La conciliation des deux est complexe, d'une part, les entreprises pour qui la défection apparaît comme particulièrement efficace dans le maintien de leur performance. De l'autre, la famille, tribu, l'Etat à l'égard desquels la défection est globalement improbable (mais plausible). Néanmoins il est possible d'identifier des organisations et des institutions dans lesquelles les deux mécanismes ne sont pas si étanches l'un envers l'autre. L'idée est la suivante, « l'oiseau rare » (*i.e.* l'organisation pour qui les deux mécanismes jouent un rôle important), doit permettre à ses membres de faire acte de défection mais aussi d'être exclus par cette dernière.

L'attachement d'un individu à une firme ou une organisation permet d'affirmer que le loyalisme apparaît comme stimulant de la prise de parole. Comme nous l'avons énoncé précédemment la prise de parole se manifestera si l'individu se sent en mesure d'influencer, s'il est prêt à échanger la certitude de la défection pour un résultat hypothétique de la prise de parole grâce à sa fidélité. Le loyalisme permet de sortir de l'impasse présentée précédemment, par loyalisme, les clients d'une firme pour qui la qualité est une variable essentielle de leur comportement économique retarderont leur défection. Cela permettra à la firme de conserver ses clients les plus aptes à faire entendre leur voix de l'intérieur, le loyalisme se base donc sur un calcul (rationnel) des agents qui escomptent par leur action (mise en œuvre de l'intérieur) une amélioration de l'organisation.

Lorsque la prise de parole et la défection sont en concurrence, la défection prend généralement le dessus, non pas que cette dernière soit plus efficace mais le résultat de la prise de parole va dépendre de « la découverte de nouveaux moyens d'influence susceptibles d'aboutir à un redressement », mais la découverte demeure incertaine... Le loyalisme peut contribuer à encourager « les individus à prendre une voie qui exige d'eux un effort de créativité auxquels ils se seraient normalement refusés » (HIRSCHMAN, 1995 : p128).

Jusqu'ici la défection nous apparaît comme antinomique de la prise de parole, néanmoins le loyalisme permet la possibilité de son contraire : la défection. Le loyalisme n'aurait pas de sens sans l'existence de la possibilité de faire défection. Le loyalisme freine cette dernière, mais ne l'interdit pas. Un membre d'une organisation n'hésitera pas à utiliser la défection en dernier recours. « La menace de défection est un acte qui caractérise le loyalisme » (HIRSCHMAN, 1995 : p132), la relation entre prise de parole et défection en est fortement complexifiée, la défection apparaît comme un frein pour la mise en œuvre de la prise de parole mais elle permet également d'en renforcer son efficacité.

Cette rapide présentation du cadre d'analyse d'HIRSCHMAN met à jour la double dimension économique et politique de l'antinomie *Exit-Voice*. La théorie du Loyalisme présente une possible conciliation de ces deux notions aux interactions inextricables. L'idée est la suivante, les notions de défection et de prise de parole peuvent nous permettre de mieux comprendre le comportement des agents économiques face à l'essor du système capitaliste caractérisé par le conflit capital/travail.

II) **XIX siècle et naissance d'une économie solidaire**

L'idée ici est de mettre en exergue le fait que la solidarité en économie s'est diffusée à partir de penseurs, d'utopistes, de mises en pratique des idées et d'initiatives relevant à la fois d'une prise de parole ou alors d'un acte de défection. Pour développer cette idée nous nous baserons principalement sur les travaux de GUESLIN (1998), A.M. ALCOLEA (2005) et J.L. LAVILLE (1994). Par souci de clarté, nous présenterons dans un premier temps les initiatives relevant d'une prise de parole pour ensuite étudier les expérimentations provenant d'une défection (tout particulièrement le phalanstère Fourieriste).

Prise de parole et solidarité au début du XIX siècle

L'économie solidaire qui émerge au XIX siècle a pour ambition de construire l'économie non pas sur une base unique représentée par le marché mais bien par la prise en compte des différentes formes d'économie qu'elles soient marchandes, non-marchandes, dans un cadre monétaire ou non. Cette volonté s'observe par un associationnisme ouvrier *qui s'engage*

« (...) dans la recherche d'une économie qui pourrait être solidaire : l'organisation du travail qui reste à trouver pourrait fournir l'opportunité de mettre sur pied des entités productives qui inscrivent la solidarité au cœur de l'économie » (LAVILLE, 2007 : p25). L'économie solidaire est aussi un projet politique qui consiste à réencastrer le social dans les activités économiques (LAVILLE, 2000). Ce projet politique nous invite à étudier le rôle majeur des espaces publics. A partir du XIX siècle « se constituent des espaces publics diversifiés, instances de réflexion, d'argumentation et de discussion parmi lesquelles figurent aussi bien les cafés, les cabarets et les cercles bourgeois que les sociétés philanthropiques, les clubs ou les sociétés savantes qui, tous, concourent à la formation d'une sociabilité démocratique » (LAVILLE, 2007 : P23).

L'économie solidaire qui émerge au XIX siècle a une double caractéristique, c'est un projet économique et politique. Ce mouvement se caractérise notamment par les débats mis en œuvre à cette époque : « Le foisonnement d'idées et d'expériences témoigne de l'imbrication entre débats et pratiques pour confronter les voies par lesquelles pourrait se consolider une économie solidaire » (LAVILLE JL. 2007, p29).

Ce projet débouche sur une grande diversité d'organisations et de pratiques qui ont deux spécificités :

- « Le groupement volontaire prend source dans la référence à un lien social qui se maintient par la mise en œuvre d'une activité économique. La participation à cette activité, ne pouvant être détachée du lien social qui l'a motivée, relève donc du principe de comportement économique qu'est la réciprocité, régissant les rapports entre les personnes associées.

- L'action commune, (...), est le vecteur d'un accès à l'espace public qui donne aux membres capacité à se faire entendre et à agir en vue d'un changement institutionnel. » (LAVILLE, 2007 : p29).

Ce mouvement mis en œuvre au XIX siècle qualifié de projet d'économie solidaire (LAVILLE, 2007) a émergé, selon nous, à partir d'un acte de prise de parole au sens d'HIRSCHMAN. Pour dire les choses simplement, face à un développement économique qui ne leur convenait pas (défaillance du marché), des acteurs économiques ont fait entendre leur voix. Cette prise de parole s'illustre à travers le rôle des espaces publics de proximité, et donne au projet une dimension politique certaine qui vise à réencastrer le social dans les activités économiques. Pour être plus précis, cette *action collective* peut être analysée comme une prise de parole collective (*collective voice*). Cette prise de parole collective avait pour but de construire une économie qui puisse admettre d'autres moteurs que le marché et la

concurrence. Elle était motivée par l'escompte d'un changement issu d'actions menées *de l'intérieur*. Cette idée est parfaitement illustrée par JL. LAVILLE : « L'action commune, parce qu'elle est basée sur l'égalité entre membres, est le vecteur d'un accès à l'espace public qui donne aux membres capacité à se faire entendre et à agir en vue d'un changement institutionnel » (2007 : p29).

Néanmoins, il serait simpliste de penser que la solidarité s'est uniquement diffusée au XIX siècle à partir de l'acte de prise de parole, certaines mises en pratique d'idées utopistes relèvent selon nous de la défection.

Le Phalanstère, une illustration de la mise en œuvre de solidarité à partir de l'acte de défection.

Identifier l'émergence de solidarité provenant d'un acte de défection consiste à démontrer que certaines initiatives sont motivées par un mécontentement issu des défaillances du libéralisme grandissant au XIX siècle. Face à cela la mise en pratique d'idées utopistes se concrétise au sein d'espaces spécifiques déconnectés du système économique. Comme nous l'avons vu précédemment les acteurs ont deux possibilités, soit mettre en place un débat au sein duquel ils peuvent faire entendre leur voix, soit se détacher et se tourner vers une autre voie.

La solidarité en économie débute notamment avec le mouvement associationniste et quelques grandes personnalités comme OWEN, SAINT SIMON ou encore FOURIER (GUESLIN A. 1998). L'idée est de mettre en exergue quelques mises en pratique pouvant relever ici d'un acte de défection.

C'est principalement l'œuvre de Charles FOURIER (1772-1837) inspirée par OWEN et SAINT SIMON. L'œuvre de FOURIER est « une critique intégrale de l'ordre existant, il développe (...) les principes d'un système nouveau avant d'explorer les voies et moyens pour y parvenir » (GUESLIN, 1998, p52). La mise en pratique de ses idées se concrétisera par le phalanstère *le manoir de la phalange*. Le Phalanstère se définit comme tel : « Dans l'espace, le phalanstère est installé sur un domaine de quelques centaines d'hectares. FOURIER a longuement réfléchi sur ce lieu de vie, sur le plan d'occupation de l'espace. S'y opposent l'ensemble résidentiel et l'ensemble productif. Le premier comprend de nombreuses dépendances : logements collectifs destinés aux vieillards et enfants, appartements pour les personnes actives (...). Il propose une véritable communauté de vie totalement intégrée. Mais le Phalanstère n'est nullement une institution communiste. » (GUESLIN, 1998, p54).

Bon nombre d'expérimentations ont été tentées au XIX siècle d'inspiration fouriériste. La première date de 1832 à Condé-sur-Vesgre par le député local BAUDET-DULARY, qui sera un échec sur le plan financier faute de sociétaires suffisants. La Colonie-sociétaire de Cîteaux (1841-1844) par Madame GATTI DE GAMOND, l'expérience de Sahy au Brésil (1841-1846) sont également un échec. En Amérique du nord on peut citer *Brook Farm* (1844-1846), *North American Phalange* en 1843 ou encore Victor CONSIDERANT, proscrit de la révolution de 1848, part s'installer au Texas et tente l'expérience qui prend fin en 1861. Toutes ces tentatives sont un échec pour deux grandes raisons : la difficulté de s'insérer dans le marché et les tensions humaines internes. L'objectif de ces expériences est bien de générer une forme de solidarité qui émerge au sein d'un espace clôt déconnecté du système économique.

Le familistère de Guise, prise de parole ou défection ?

Nous mettons en garde le lecteur, généraliser les mises en pratiques utopistes à un acte de défection serait une erreur, en effet certaines expériences comme celle de Jean Baptiste GODIN (1817 – 1888) à Guise dans le département de l'Aisne relève d'une complexe combinaison de l'antinomie *Exit-Voice*. Défection tout d'abord car le Familistère est avant tout un espace clôt, néanmoins il n'apparaît pas déconnecté de la sphère économique. A l'inverse des autres expériences fouriéristes, GODIN « place la sphère productive au centre de sa réflexion » (GUESLIN, 1998 : p61), en d'autres termes Godin tire parti de son entreprise pour élaborer un projet social. Il part d'un constat : « Je voyais à nu les misères de l'ouvrier et ses besoins (...) je me disais encore : si un jour, je m'élève au-dessus de la condition de l'ouvrier, je chercherai les moyens de lui rendre le travail de son abaissement » (GODIN. J.B. 1871, cité par GUESLIN p 61). L'idée n'est donc pas de créer une structure étanche au marché mais bien d'utiliser les richesses de l'entreprise pour contrecarrer la misère ouvrière. Le Familistère devient un lieu de travail, de vie mais également de débat.

Le tableau ci-dessous (HIRSCHMAN 1995, p187) synthétise l'idée suivante : face aux mécontentements liés aux défaillances du libéralisme grandissant, quelles sont les réactions des acteurs ?

Organisations dont les membres expriment leur réaction par :	<i>La défection</i>		
<i>La prise de parole</i>		OUI	NON
	OUI	Expérimentations type Familistère de Guise de Jean baptiste GODIN.	Projet d'économie solidaire du début du XIX et pratiques d'économie solidaire fin du XX siècle
	NON	Expérimentations du type Phalanstère inspirées de la pensée de Charles FOURIER	Initiatives libérales des XIX et XX siècles

Source : Nicolas CHOCHOY

Certaines initiatives apparaissent clairement reposer sur un acte de prise de parole ou de défection, d'autres sont une complexe combinaison de l'antinomie. Il convient à présent de qualifier la (ou les) forme (s) de solidarité véhiculée (s).

III) Les apports d'HIRSCHMAN à la notion de pratiques d'économie solidaire : les solidarités instituante et instituée.

Le cadre d'analyse d'Albert O. HIRSCHMAN permet de discuter des forces et principes qui semblent être à la base de la mise en œuvre de la solidarité. Le XIX siècle illustre bien la complexité de l'objet d'étude, la solidarité peut émerger soit à partir d'une prise de parole soit d'un acte de défection. A partir de cela nous posons l'hypothèse suivante, les deux principes d'actions que sont la prise de parole et la défection ne débouchent pas forcément sur une

solidarité mais des solidarités. Une intuition nous conduit à proposer deux formes de solidarité en s'inspirant de l'analyse distinguant « entreprises⁴ institutantes » et « entreprises instituées » développée par DESROCHE in DRAPERI (1998).

L'entreprise institutante se définit à partir de son projet, elle « réunit des entreprises essentiellement déterminées par le projet porté par ses membres (et non par l'organisation de travail). » (DRAPERI, 1998 : P13). L'auteur propose deux sous-ensembles, les entreprises contestataires et attestataires. Les premières s'opposent à l'Etat et revendiquent leur autonomie, elles contestent la domination du marché, c'est par exemple les associations ouvrières qui se créent avant la révolution de juin 1848 et qui seront fortement réprimées après cette dernière. C'est aussi le mouvement de contestation des acteurs de l'insertion des années 1970 qui aboutira à la création d'outils de lutte pour l'insertion par l'activité économique. Ces entreprises sont, selon l'auteur, porteuses d'innovation (l'insertion par l'activité économique nous semble être un bon exemple).

Les secondes, attestataires, sont celles dont le projet s'appuie ou rejoint les politiques publiques, elles sont sur un marché concurrentiel, l'auteur précise que ce type d'entreprise est fortement intégré et dispose généralement de salariés (contrairement aux entreprises contestataires qui peuvent sous forme associative être une force de contestation regroupant des bénévoles). L'entreprise contestataire précède souvent l'entreprise attestataire, en d'autres termes, le mouvement de contestation peut aboutir à l'institutionnalisation du mouvement.

L'entreprise instituée se définit quant à elle à partir de son statut, ces entreprises sont aujourd'hui soumises à une crise morale et identitaire forte compte tenu de la tension entre les impératifs de marché et les valeurs qu'elles prônent : «porteuses de l'archétypal de l'économie sociale, ces entreprises se trouvent aujourd'hui en quête identitaire forte » (DRAPERI, 1995 : P22).

Pour résumer « L'entreprise est institutante lorsque l'association (le sociétariat) domine l'organisation, et elle est instituée lorsque l'organisation domine l'association » (DRAPERI, 1995 : P15).

Nous proposons ici de transposer cette analyse aux deux formes de solidarité véhiculées par l'antinomie « exit-voice ». Ainsi l'antinomie *Exit-Voice* débouche sur deux grandes formes,

⁴ Le termes « entreprise » est à prendre au sens large comprenant notamment les associations.

une solidarité instituante mise en œuvre à partir d'une prise de parole qui se structure à partir du projet et des pratiques d'acteurs, qui peuvent être des acteurs contestataires ou attestataires. Et une solidarité instituée véhiculée par l'acte de défection qui se définit à partir de l'organisation qui la met en œuvre. Nous ne présumons pas que ces deux types de solidarité soient dichotomiques, à l'instar des inextricables interactions entre l'antinomie « exit-voice », ces deux solidarités peuvent être combinées au sein d'une même structure.

Adapté à notre objet d'étude, cela permet de dégager trois grandes périodes, le début du XIX siècle est caractéristique de la prise de parole, à partir de la révolution de 1848 c'est plutôt la défection qui paraît être à la base de la solidarité. « La répression impitoyable est suivie de mesures rigoureuses frappant les clubs, limitant la liberté de réunion et la liberté de presse pendant que le conseil d'encouragement destiné aux associations librement contractées soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers, se révèle fonctionner comme un véritable conseil de découragement » (LAVILLE, 2007, p 30). Cela explique probablement le fait que la solidarité au XX siècle soit perçue comme complémentaire au principe de concurrence. Pour dire les choses simplement, ne débouchant pas sur « une économie qui puisse admettre d'autres principes que le marché », les acteurs économiques se sont rassemblés au sein d'organisations propres au principe de solidarité mais jugées alternatives des entités économiques de profit, c'est le mouvement communément appelé « économie sociale ». La solidarité pratiquée ne vise plus à *changer les événements de l'intérieur*, elle devient complémentaire au principe de concurrence. « Les études d'économie sociale se singularisent par leur attention portée aux problèmes de redistribution ; consacrées à des activités et des acteurs qui ne fonctionnent pas selon les règles du marché et de l'entreprise capitaliste, elles en viennent à focaliser sur l'analyse de sous-ensembles atomisés du fait que les statuts juridiques élaborés dans la seconde partie du XIX siècle introduisent des séparations contraires à la visée unitaire de l'élan associationniste initial » (LAVILLE, 2007 : p 33)

Par ailleurs cet acte de défection (c'est-à-dire une sortie de la conception d'une économie qui puisse admettre d'autres principes que le marché) a deux conséquences notables sur la solidarité véhiculée :

- Un délaissement du débat politique porté par le projet initial (et encouragé par la *Voice*). On observe *une baisse tendancielle de l'intervention de la sensibilité associationniste dans la sphère publique*.
- Ainsi que la construction d'une économie qui puisse procéder de divers principes.

Le projet d'économie solidaire initial n'a donc pas rencontré les résultats escomptés. A la suite d'une solidarité instituante, c'est une solidarité instituée qui est mise en œuvre par la progression de l'acte de défection, elle a pour objet de corriger les maux de la concurrence au sein de structures clairement identifiées.

Il faudra attendre les années 1970 pour voir apparaître un essor⁵ de nouveaux acteurs qui feront acte de prise de parole. Cet acte de prise de parole trouve résonance dans les écrits suivants : « L'économie solidaire (...) part d'un engagement volontaire dans l'espace public. (...) Les expériences naissent d'un projet partagé, tirant sa force du sens qu'il revêt pour ses promoteurs. Si leurs objectifs peuvent ainsi différer, ces initiatives, en revanche, émergent toutes d'espaces permettant aux personnes de prendre la parole, de débattre, de décider, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets économiques adaptés aux contextes dans lesquels ils apparaissent » (ALCOLEA, 2005 : p131).

Néanmoins l'acte de prise de parole n'est pas tout à fait similaire à celui du XIX siècle. « Ainsi, contrairement à ce qui s'est déroulé au XIX ème siècle, l'Etat est aujourd'hui partie prenante de l'économie solidaire » (ALCOLEA, 2005 : p132). Au XIX siècle s'est mis en place ce que O'DONNELL (1986) a appelé un acte de parole horizontale (*horizontal voice*) (HIRSCHMAN, 1986 : p63), c'est-à-dire une prise de parole au sein d'un cercle, d'une population ; par opposition à la prise de parole verticale (*vertical voice*) qui s'adresse directement aux autorités publiques. Les pratiques d'économie solidaire de la fin du XX siècle apparaissent donc comme une prise de parole globale, incluant un débat horizontal (entre acteurs privés) et vertical (acteurs privés et pouvoirs publics⁶).

Le mouvement de l'Insertion par l'Activité Economique est un bon exemple de cette prise de parole apparue à la fin du XX siècle. Jusque-là les entreprises ont majoritairement développé la défection à l'égard de travailleurs qualifiés de public prioritaire en marge du marché du travail. Les structures d'Insertion par l'Activité Economie (SIAE) développent conjointement outils économiques et solidarité en vue de l'inclusion de ce public. Elles apparaissent comme une mise en débat face au problème de l'exclusion.

⁵ Cette « essor » de nouveaux acteurs à partir des années 70 est une hypothèse défendue par la LAVILLE (1995)

⁶ C'est-à-dire, l'Europe, l'Etat mais également les strates régionales, départementales, locales.

Conclusion

Pour revenir à notre interrogation préliminaire, les pratiques d'économie solidaire reposent-elles sur une prise de parole ou un acte de défection ? Nous souhaitons ici apporter une réponse nuancée. La double dimension de ces pratiques, économique et politique ainsi que le rôle des espaces public de proximité nous amènent à concevoir ces pratiques à partir d'un acte de prise de parole. Néanmoins, certaines initiatives solidaires reposent sur une complexe combinaison de l'antinomie *Exit-Voice*. Par ailleurs, la défection débouche également sur une forme de solidarité (que nous qualifions d'instituée), elle se base sur une opposition ou encore une fuite à la possibilité de construire une économie plurielle alors que les pratiques d'économie solidaire sont dans une logique de construction. Pour aller plus loin dans l'analyse, il est possible d'identifier ces pratiques à une forme de prise de parole globale. Ces pratiques sont d'abord un acte de prise de parole individuelle (à dimension microéconomique) faite par l'entrepreneur, elles sont aussi un acte de prise de parole collective par le débat qui s'instaure entre acteurs (au niveau mésoéconomique). Nous sommes face à un acte de prise de parole horizontale mais aussi verticale, les pouvoirs publics sont aujourd'hui partie prenante au débat. Les pratiques d'économie solidaire apparues à la fin du XX siècle semblent être un renouveau du projet politique d'économie solidaire du début du XIX siècle, Quelles sont les conditions qui permettront à ce renouveau de perdurer et d'innover ? Les réponses sont peut-être à chercher au sein de la théorie du Loyalisme...

Bibliographie :

ALCOLEA BURETH A.-M., *Pratiques et théories de l'économie solidaire – Un essai de conceptualisation*, Paris, L'Harmattan, 2004.

AZAIS C, GIRARD J.-P. Rapports de la recherche *Nouvelles formes de travail et dynamiques territoriales en milieux urbain et métropolitain : une interprétation à partir des enseignements de l'économie solidaire* du projet *conduite des changements*, pôle Régional de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, UPJV/UTC/Conseil Régional de Picardie. 2002-2005.

BARDOS-FELTORONYI N. *Comprendre l'économie sociale et solidaire*, Charleroi-Lyon, Couleur livres et Chronique sociale, 2004.

BENLACHEN TLEMCANI M. (Sous la direction), « Economie plurielle, économie solidaire : l'emploi en question », Collection du Centre d'Analyse Politique, 2001.

CRIDA, *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales*, Réseau des territoires pour l'économie solidaire, 2007

CRIISEA, *Les pratiques solidaires en Picardie : une première approche*, 2003.

CRIISEA, *Les pratiques solidaires : principes constitutifs du territoire conçu comme bassin de solidarité*, 2006.

DACHEUX E. GOUJON D., *Quels critères pour mesurer la nature innovante de l'économie solidaire ?*, Toulouse, 2003.

DEFOURNY J. FAVEAU L. et LAVILLE J.L. (sous la direction de), *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer, 1998.

DELABRE G. et GAUTIER J.M., *Godin et le familistère de Guise. Une utopie socialiste pratiquée en Pays Picard*, Société Archéologique de Vervins et de la Thiérarchie, 1983

DRAPERI JF., *L'économie sociale, un ensemble d'entreprises aux formes infiniment variées*, RECMA n°268, p11-23, 1998

EUZEBY A. et EUZEBY C. *Les solidarités, fondements et défis*, Economica, 1996.

FERRATON C. et FROBERT L., *L'économie comme solidarité chez Albert O. Hirschman*, Economie Appliquée, tome LIV, n°2, p 193-213, 2001

FONTAINE E., *pratiques d'économie solidaire, développement local et proximité: les expériences des organisations d'insertion par l'activité économique en Picardie.*, in The 4th Congress on Proximity Economics, *Proximity, networks and Coordination*. Marseille, june 17-18 2004

FONTAINE E., *Les pratiques d'économie solidaire : éléments constitutifs du territoire?*, in *Communication pour les 5èmes journées de l'économie sociale et solidaire "Economie sociale et solidaire et territoires"*, Marseille 11 et 12 mai 2005.

FREEMAN R.B., MEDOFF J.L., *What Do Unions Do?*, New York, Basic Books, 1984

GILLIGAN, *Exit-Voice Dilemmas in Adolescent Development*, dans *Development, Democracy and the Art of Trespassing : Essay in honor of A. O. HIRSCHMAN*, éd. A.Foxley et al., Notre Dame, Ind., University of Notre Dame Press, 1985

GUERIN I. *Femmes et économie solidaire*. Edition La Découverte /MAUSS /SED, Paris, 2003.

GUESLIN A. *L'invention de l'économie sociale. Le XIX siècle Français*, Economica, 1987

HIRSCHMAN A. O., *Défection et prise de parole*, Fayard, 1995

HIRSCHMAN A. O., *Bonheur privée, action publique*, Fayard, 1983

HIRSCHMAN A. O., *vers une économie politique élargie*, Les éditions de minuit, 1986

HIRSCHMAN A. O., *Les passions et les intérêts*, PUF, 1980

LALLEMENT M., *L'entreprise est-elle une institution ? Le cas du Familistère de Guise*, Revue Française de Socio- économie 2008/1, N° 1, p. 67-87.

LAVILLE J.L., *L'économie solidaire et sociale, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

LAVILLE J.L., *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, 1999.

LAVILLE J.L. et CATTANI A.D.(Sous la direction), *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio Actuel, 2006.

SALLES P.O., « *Pour changer, échangeons* »? *Formes d'engagements et constructions de la cause dans les Systèmes d'Echanges Locaux*, Colloque Economie sociale et solidaire, territoire et politique : regards croisés IEP Bordeaux, 29-30 novembre 2007

WEITZMAN L.J., *The divorce revolution: the unexpected social and economic consequences for women and children in America*, New York, Free Press, 1985